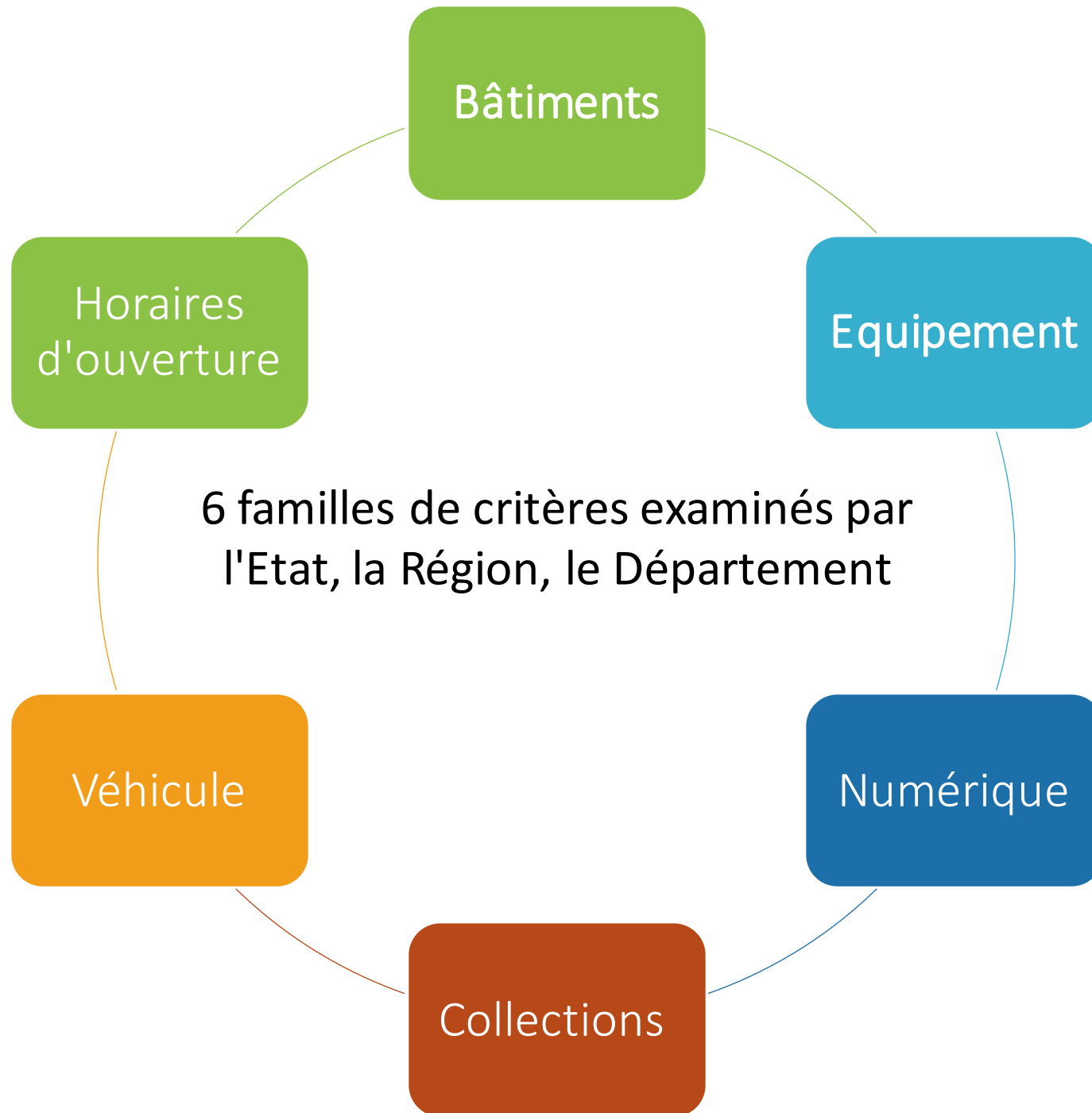




Aides financières aux projets de bibliothèque publique

dernière mise à jour mai 2023





BÂTIMENTS

Aides pour la construction, rénovation, restructuration, extension, mise en conformité accessibilité

CE QUI EST ELIGIBLE

- TRAVAUX BÂTIMENTS (partie bibliothèque)
 - HONORAIRES
(maitrise d'oeuvre, contrôles, pilotage de chantier)
 - ESPACES EXTERIEURS CLÔS
(Patio intérieur)
 - ETUDES PREALABLES
(faisabilité, sols, choix de site, programmation architecturale, aménagement intérieur)
- FRAIS DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGES (Région uniquement)



ETAT --> 40% HT*

ou

DETR --> 40% HT*



REGION--> 20% HT*

Plafond de 600 000€
sur l'ensemble du projet



DÉPARTEMENT --> 50% HT*

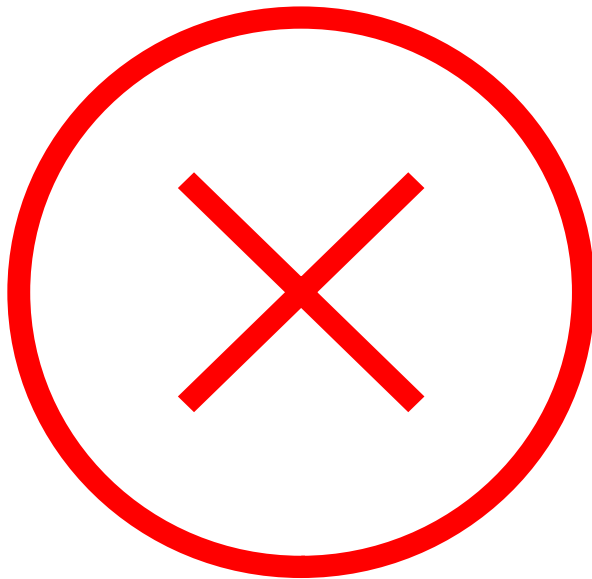
"Fonds de solidarité
pour les communes"

Etudes --> 2 000€ (min.)
Travaux --> 10 000€ (min.)

**taux maximum*

BÂTIMENTS

Aides pour la construction, rénovation, restructuration, extension, mise en conformité accessibilité



CE QUI N'EST PAS ELIGIBLE

- ACQUISITION DE TERRAIN ou DE BÂTIMENTS
 - VIABILISATION DU TERRAIN
- TRAVAUX DE DEMOLITION, TERRASSEMENT, VRD
 - AMENAGEMENT EXTERIEUR (parking...)
 - DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

EQUIPEMENT

Mobilier, aménagement, matériel



CE QUI EST ELIGIBLE

- MOBILIER SPECIFIQUES
(rayonnages, bureau de prêts, chariots...)
- MOBILIER DE CONFORT
(assises, tables basses...)
- MOBILIER DE BUREAU
- EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRES
(signalétique, serre-livre...)
- FRAIS D'ETUDE D'AMENAGEMENT
(Etat uniquement)



ETAT --> 40% HT*
(+5% bonification)

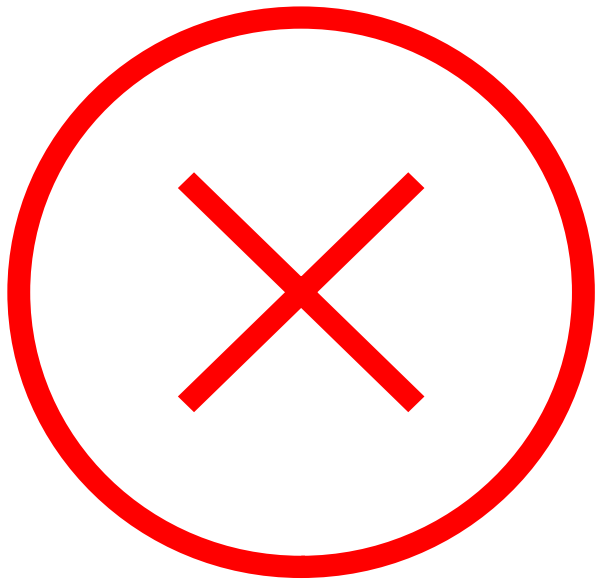


DÉPARTEMENT --> 50% HT*
Plafond de 15 000€
(matériel acquis auprès de fournisseurs spécialisés)

**taux maximum*

EQUIPEMENT

Mobilier, aménagement, matériel



CE QUI N'EST PAS ELIGIBLE

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉPÉTÉES CHAQUE ANNÉE
- MOBILIERS ACQUIS AUPRES DE FOURNISSEURS NON SPÉCIALISÉS

INFORMATIQUE & NUMÉRIQUE

Informatisation, réinformatisation, service numérique

CE QUI EST ELIGIBLE

- LOGICIELS PROFESSIONNELS
ET/OU MODULES COMPLEMENTAIRES
(compatibilité avec les normes en vigueur)
- PORTAIL INTERNET
(assises, tables basses...)
- FRAIS DE GESTION DE DONNEES
(récupération, migration, retroconversion...)
- FORMATION DU PERSONNEL
- EQUIPEMENT INFORMATIQUE
(ordinateur, tablettes, liseuses, matériel Fablab, mobilier spécifique)
- FRAIS D'ÉTUDE ET DÉVELOPPEMENT
(maîtrise d'ouvrages, rédaction d'un cahier des charges...)
(Etat uniquement)

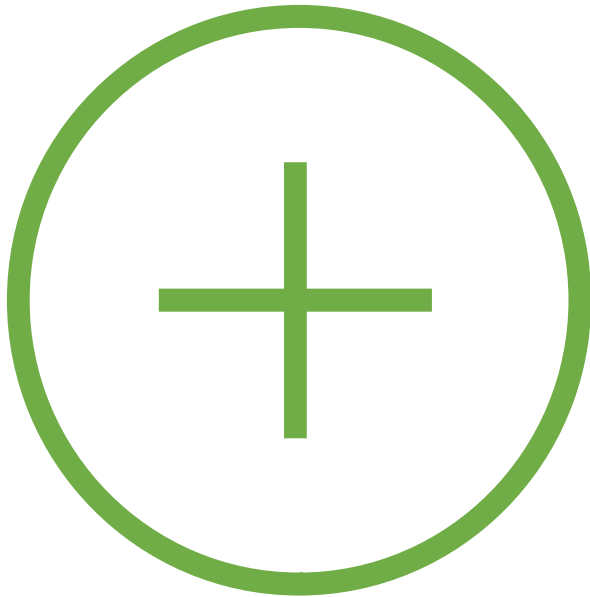


ETAT --> 40% HT*
(+5% bonification)



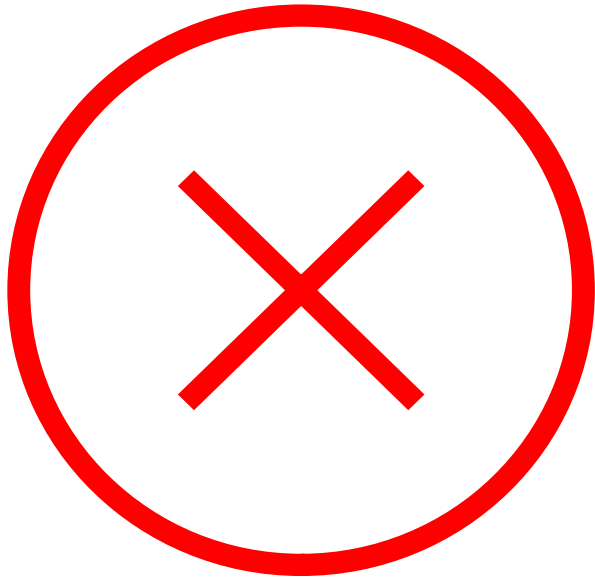
DEPARTEMENT --> 50% HT*
Plafond de 7 500 €
+ 2 500 € (plafond) par
bibliothèque
dans le cadre d'un réseau

**Taux maximum*



INFORMATIQUE & NUMÉRIQUE

Informatisation, réinformatisation, service numérique

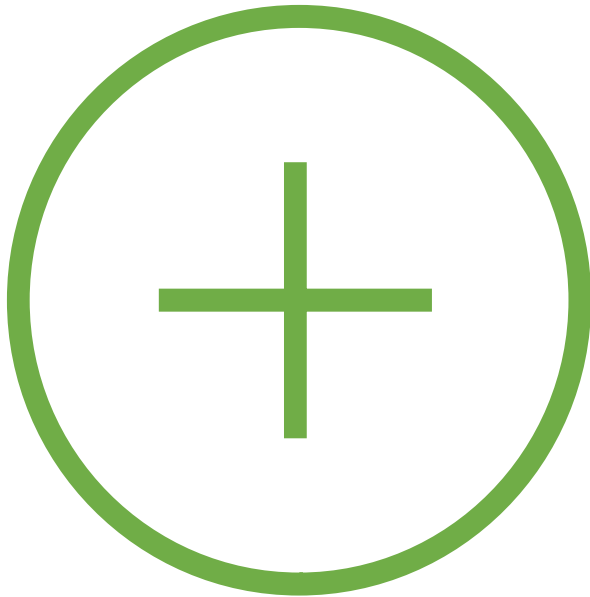


CE QUI N'EST PAS ELIGIBLE

- MAINTENANCE ANNUELLE
- DEPENSES DE MEDIATION NUMERIQUE

ACQUISITION DE DOCUMENTS

Aide au démarrage du projet



CE QUI EST ELIGIBLE

- TOUS SUPPORTS PHYSIQUES
(Imprimés, DVD, CD, jeux...)
- TOUS SUPPORTS NUMERIQUES
(livres en fichiers numériques, VOD, musique en ligne)



**ETAT --> 40% HT*
(+5% bonification)**

Année N+1 du lancement
Accompagnement sur
2 à 3 ans possibles
(selon dossier)

**Taux maximum*

EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

CE QUI EST ELIGIBLE



- DIAGNOSTIC TEMPOREL
- FRAIS SUPPLEMENTAIRE DE PERSONNEL
 - FRAIS DE COMMUNICATION
- ADAPTATION DES LOCAUX, EQUIPEMENT
 - EVALUATION DU PROJET



**ETAT --> 40% HT*
(+5% bonification)**

**Dotation successive
jusqu'à 5 ans maximum
Taux dégressif**



Ne sont pas éligibles les nouvelles bibliothèques créés dans des communes où aucun équipement n'existait auparavant.

**Taux maximum*

VEHICULE DÉDIÉ AU TRANSPORT ET À LA MÉDIATION DE DOCUMENTS



CE QUI EST ELIGIBLE

- ACQUISITION D'UN VEHICULE
- EQUIPEMENT ou RÉÉQUIPEMENT DE VEHICULE



**ETAT --> 40% HT*
(+5% bonification)**

Délai d'amortissement
de 5 ans

**Taux maximum*

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



Surface minimale de 100m² puis
0,07m²/hab.

Rédaction d'un projet d'établissement
(PCSES)

Présence de personnel qualifié

Conditions variables en fonction des types
de projets

[Consulter la circulaire
2019/003 du MINISTÈRE DE
LA CULTURE](#)



Projet retenu par l'Etat

Rédaction d'un projet d'établissement
(PCSES)

Gestion par une équipe professionnelle

Intégration de la notion de
développement durable dans le projet

Viabilité de l'équipement : prévisionnel
de dépenses d'investissement et de
fonctionnement

[Consulter le règlement d'aides
REGION NOUVELLE-AQUITAINE](#)



6 heures d'ouverture (4h tolérées)

Surface minimale de 50m² ou 0,07m²/hab.

Equipe d'au moins 6 bénévoles - 2 ou 3
formés

Un personnel salarié à partir de 1 000
habitants

Disposer d'un budget d'acquisitions

Rédaction d'un projet d'établissement
(PCSES)

[Consulter le règlement d'aides
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES](#)

AUTRES FINANCEMENTS



DETR

(Dotation d'équipement des territoires ruraux)

--> Non cumulable avec la
DGD Bibliothèque
--> Annuel

[Consulter le règlement
d'emploi \(préfecture des Deux-
Sèvres\)](#)



Fonds de
solidarité pour les
communes
(2022-2026)

[Consulter le cadre réglementaire](#)

